

## RECUEIL DES BESOINS

### OBJECTIF DU CONTROLE N°1:

S'assurer que la comptabilité est correctement tenue.

- Existe-t-il un organigramme des services comptables ?
- Existe-t-il des définitions de fonctions détaillées pour chaque personne du service comptable ?
- Ces définitions sont-elles régulièrement mises à jour ?
- Ces définitions prévoient-elles le remplacement des personnes pendant la période des vacances ?
- Existe-t-il un manuel (ou des notes de service) définissant les procédures comptables ?
- Ce manuel est-il :
  - régulièrement mis à jour ?
  - sous le contrôle d'un responsable d'un niveau hiérarchique suffisant ?
- La procédure en vigueur permet-elle de s'assurer que le manuel (et ses mises à jour) est diffusé à toutes les personnes concernées ?
- Existe-t-il un plan comptable interne ?
- Les modifications apportées à ce plan comptable sont-elles soumises à un contrôle approprié ?
- L'accès aux livres et documents comptables est-il limité aux personnes autorisées ?
- Existe-t-il une procédure de mise à jour des livres légaux ?
- Les systèmes comptables utilisés par l'entreprise (matériel, livres...) sont-ils adaptés aux besoins ?
- Concernant l'informatique comptable les contrôles sur les aspects suivants sont-ils suffisants :
  - Installation ?
  - Organisation ?
  - Sauvegarde ?
  - Exploitation ?
  - Sécurité, risques, assurances ?

## **OBJECTIF DU CONTRÔLE N°2 :**

S'assurer de la fiabilité des informations enregistrées ou produites par le système comptable :

- La société a-t-elle un système de contrôle budgétaire ?
- Les écarts entre budget et réalisations sont-ils analysés et expliqués par les responsables de ces budgets et approuvés par la direction ?
- Les principes comptables utilisés par l'entreprise sont-ils définis par écrit ?
- Toutes modifications de ces principes fait-elle l'objet d'une autorisation formelle de la direction ?
- La société établit-elle des situations périodiques indiquant les chiffres comparatifs de la période précédente, et les écarts par rapport aux budgets ? Ces écarts sont-ils analysés ?
- Les comptes collectifs du grand-livre sont-ils rapprochés régulièrement avec les balances des comptes individuels ?
- Tous ajustements aux comptes collectifs sont-ils obligatoirement :
  - Appuyés par des pièces justificatives ?
  - Approuvés par un responsable ?
  - Enregistrés sur le journal des opérations diverses ?
- Les imputations comptables sont-elles faites par des personnes compétentes ?